

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 8 septembre 2015 à 20h00, dans la salle municipale, sous la présidence de Félicien Cardin, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Keven Trinque, Marie-Josée Campagna et Guy Lavoie, ainsi que Claire Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Quorum

Les membres du Conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

15-09-01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

15-09-01

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unaniment résolu par les conseillers présents :

- d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le sujet « surplus d'eau dans le réseau d'égout » à l'item « Affaires nouvelles », tout en le gardant ouvert.

ADOPTÉE

15-09-02 ADOPTION PROCÈS-VERBAUX, 4 ET 10 AOÛT 2015

15-09-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier et unaniment résolu par les conseillers présents :

- d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2015 ainsi que celle de la séance ordinaire du 10 août 2015, tel que reçus.

ADOPTÉE

15-09-03 LECTURE ET APPROBATION COMPTES MUNICIPAUX

APPAD ASSOCIATION DES PERSONNES AIDANTES	200.00 \$
BELL CANADA	418.62 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	1 422.71 \$
FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER	50.00 \$
HYDRO QUEBEC	504.18 \$
KODO MOBILE	79.78 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	100.00 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 876.79 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 066.90 \$
RREMQ	773.36 \$
SONIC CO-OP CARTE	252.03 \$
BAUVAL TECH-MIX	1 270.83 \$
CARRIERES PCM INC.	294.84 \$
DANIEL TRAVERSY & FILS INC.	1 964.16 \$
DURAY HAUTE PRESSION INC.	59.96 \$
EQUIPEMENTS RAYDAN	40.42 \$
FERME C.C.M. INC.	546.13 \$
FINANCIERE BANQUE NATIONALE INC	223 226.95 \$
INFO PAGE	109.69 \$
JEAN-PAUL BLANCHARD & FILS	954.46 \$
LA COOP AGRILAIT	1 317.14 \$
LABORATOIRES D'ANALYSES S.M.	239.82 \$

LES ENTREPRISES ALAIN BÉLANGER	2 851.38 \$
LES ÉQUIPEMENTS THIVIERGE INC	74.88 \$
LETENDRE & FORCIER LTEE	38.15 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	30 620.45 \$
MEDIAS COMMUNAUTAIRES BAS ST-FRANÇOIS	100.00 \$
PEPINIERE MAYNARD & TROTTIER	2 443.22 \$
PETITE CAISSE	121.75 \$
RÉNO DÉPÔT (RONA INC)	633.75 \$
RS- EVELYNE BREAUT	100.00 \$
RS- ÈVE-MARIE CYR	112.80 \$
RS- JULIE DUMAS	142.38 \$
RS- MARIE-PIER BESSETTE	100.00 \$
RS- MÉLANIE GAMELIN	112.80 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	1 254.87 \$
USINAGE ST-BONAVENTURE	124.75 \$
VILLE DE DRUMMONDVILLE	2 893.68 \$
YVON ROGER	70.00 \$
SALAIRE D'AOÛT 2015	12 112.02 \$

15-09-03

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

15-09-04 RENCONTRE, RÉGL. PRÉLÈVEMENT DES EAUX

Considérant que les autorités et experts du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques viendront rencontrer les élus (es), leurs fonctionnaires et experts afin de discuter du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* ainsi que de la demande de dérogation faite par les municipalités;

15-09-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser les frais d'inscription afin que deux membres du conseil puissent participer à la rencontre qui aura lieu à Drummondville le 12 septembre prochain, au coût de 45 \$ par participant.

ADOPTÉE

15-09-05 APPUI PRODUCTEURS DE LAIT CENTRE-DU-QUÉBEC

Considérant que le Centre-du-Québec compte 846 entreprises laitières représentant 25 % des fermes qui produisent près de la moitié des revenus agricoles de la région, la production laitière générant ainsi des revenus et taxes significatifs;

Considérant que la tenue actuelle de négociations dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) entre le Canada et 11 autres pays;

Considérant que l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec est préoccupé par l'abolition possible du système canadien de gestion de l'offre, un mécanisme par lequel les producteurs de lait, de volailles et d'œufs du Québec et du Canada ajustent leur production afin de répondre aux besoins des consommateurs d'ici, productions principalement destinées au marché intérieur;

Considérant que l'organisme Les producteurs de lait du Centre-du-Québec sollicite l'appui de la MRC de Drummond dans ce dossier qui constitue une priorité pour cette dernière;

Considérant que les pressions exercées pour l'ouverture du marché canadien sont fortes et touchent tous les produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs de consommation);

Considérant que, selon Les producteurs de lait, le système canadien de gestion de l'offre constitue l'un des systèmes les plus justes au monde et qu'advenant l'abolition de ce système, les entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître pour plusieurs au profit notamment des entreprises américaines;

Considérant que les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes, le producteur étant ainsi rémunéré plus équitablement;

Considérant l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers, soit la gestion de la production, le contrôle des importations et la politique de prix couvrant les coûts de production, sans accès supplémentaires au marché canadien;

15-09-05

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de demander au ministre fédéral de maintenir le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant pas d'accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre, dans le cadre des négociations du partenariat transpacifique (PTP).

ADOPTÉE

15-09-06 DEM. D'APPUI – MUN. RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST

Considérant que la municipalité de Saint-Bonaventure fait partie des quelques 263 municipalités qui se sont jointes à la requête commune pour obtenir une dérogation au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) afin d'imposer des normes plus sévères pour protéger leurs sources d'eau potable;

Considérant que la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est est actuellement devant les tribunaux pour avoir adopté, à la demande pressante de ses citoyens et citoyennes, un règlement pour préserver l'intégrité des sources d'eau potable;

Considérant que la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est demeure toujours en attente d'un soutien politique bien défini de la part de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans son dossier de la protection de l'eau potable;

Considérant que la municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est demeure toujours en attente d'un soutien politique bien défini de la part de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) dans son dossier de la protection de l'eau potable;

Considérant que la position de la FQM envers la défense des intérêts du monde municipal auprès des instances du gouvernement provincial dans le dossier de la protection de l'eau reste à être précisée;

Considérant que plus de 200 municipalités du Québec se sont jointes dans une requête commune pour obtenir une dérogation au RPEP;

Considérant qu'il est souhaitable que la FQM appuie l'élan municipal d'une requête commune auprès du ministre Heurtel demandant une dérogation au RPEP en adoptant une résolution appuyant la démarche;

15-09-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'appuyer la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est en demandant que soit soumise à l'Assemblée générale annuelle 2015 de la FQM une résolution d'appui envers la municipalité du Canton de Ristigouche Partie Sud-Est ainsi qu'envers toutes les municipalités ayant résolues, par le biais d'une requête commune, de demander au ministre Heurtel une dérogation au RPEP.

ADOPTÉE

15-09-07 DON FONDATION SAINTE-CROIX / HÉRIOT

15-09-07 Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de verser la somme de 150 \$ à la Fondation Sainte-Croix / Hériot à titre de don pour l'année 2015.

ADOPTÉE

15-09-08 OFFRE DE FINANCEMENT – FIN. BANQUE NATIONALE

15-09-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Forcier, appuyé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2015 au montant de 433 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 182/2003. Ce billet est émis au prix de 98,755 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

82 300 \$	1,75 %	15 septembre 2016
84 500 \$	1,85 %	15 septembre 2017
86 700 \$	1,95 %	15 septembre 2018
88 900 \$	2,15 %	15 septembre 2019
91 300 \$	2,25 %	15 septembre 2020

- que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

15-09-09 EMPRUNT PAR BILLET – FIN. BANQUE NATIONALE

Considérant que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Bonaventure souhaite emprunter par billet un montant total de 433 700 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
182/2003	433 700 \$

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

15-09-09

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Lavoie, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- qu'un emprunt par billet au montant de 433 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 182/2003 soit réalisé;
- que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
- que les billets soient datés du 15 septembre 2015;
- que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;
- que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	82 300 \$
2017	84 500 \$
2018	86 700 \$
2019	88 900 \$
2020	91 300 \$ (à payer en 2020)

ADOPTÉE

15-09-10 PANNEAUX DE BIENVENUE

Considérant que le conseil souhaite se doter de trois (3) panneaux souhaitant la bienvenue à Saint-Bonaventure lesquels seraient installés aux entrées principales sur le territoire de la municipalité, soit sur la Route 143 et la Route 224;

Considérant que le conseil n'est pas certain que la grandeur proposée soit suffisante pour assurer une bonne visibilité du panneau;

15-09-10

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Campagna et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'autoriser la fabrication par M. Gilles Allaire d'un premier panneau tel que soumis (29 pouces de hauteur par 40 pouces de largeur) avec lettrage de vinyle imprimé et laminé (logo et mot de bienvenue) au coût de 135 \$, taxes en sus;
- de vérifier si cette grandeur est suffisante avant de commander les deux (2) autres panneaux.

ADOPTÉE

15-09-11 SURPLUS D'EAU À L'USINE D'ÉPURATION

15-09-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- d'aviser les propriétaires d'immeubles sur le territoire urbain qu'un surplus d'eau arrive à l'usine d'épuration lors des pluies et qu'ils doivent vérifier leur branchement au réseau d'égout sanitaire pour s'assurer que les eaux provenant des gouttières, drains de fondation, pompe de cave et traiteur d'eau soient dirigées vers l'égout pluvial/fossé et non dans le réseau d'égout sanitaire. Une inspection des propriétés sera faite et les contrevenants au règlement seront mis à l'amende.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS, 20H49 À 21H06

TOURNOI DE PÉTANQUE 2015

M. René Messier remercie la Municipalité se disant très satisfait de l'arrangement proposé qui a rendu possible la tenue simultanée des tournois de balle et de pétanque au Parc Lalime le 22 août dernier.

15-09-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15-09-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Keven Trinque et unanimement résolu par les conseillers présents :

- de lever cette assemblée.

ADOPTÉE

À 21h10, la séance est close.

Félicien Cardin, maire

Claire Côté, dir. gén./sec.-trés.

Par la présente, je certifie qu'il y a ou il y aura des crédits disponibles aux postes budgétaires affectés par les résolutions numéros :
15-09-03, 15-09-04, 15-09-07, 15-09-08 et 15-09-10.

Claire Côté, secrétaire-trésorière